

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES OFFICIERS DE POLICE

L'École Nationale Supérieure des Officiers de Police (E.N.S.O.P.) est chargée de la formation initiale et continue du corps de Commandement de la Police Nationale.

En formation initiale, elle reçoit des promotions d'environ 150 élèves officiers de police qui suivent un cycle de formation d'une durée de 18 mois. Cette formation se déroule alternativement à Cannes-Ecluse et dans des centres de stage, au sein des services actifs, dans toute la France.

En formation continue du corps de Commandement, l'ENSOP met en place des sessions de stages axés sur le développement des capacités professionnelles en matière de management.

En outre, l'école accueille des fonctionnaires appartenant aux divers corps de la Police Nationale et à l'ensemble des directions, dans le cadre de stages de spécialisation et de perfectionnement technique, dispensés par les trois centres nationaux qu'abrite le site de Cannes-Ecluse :

- Le Centre National d'Éducation Physique et Sportive.
- Le Centre National de Formation des Unités Cynophiles.
- Le Centre National de Formation aux Techniques de Transmission.



✉ ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES OFFICIERS DE POLICE
106, Rue Désiré Thoison 77130 CANNES-ECLUSE
☎ : 01.64.69.35.00.
TELECOPIE : 01.60.96.24.66.



Superficie : 17 ha

Surfaces bâties : 33 000 m²

Capacité d'accueil : 720 chambres individuelles

Moyenne des repas quotidiens : entre 700 et 800

Personnels : 210 fonctionnaires au service de la formation

- ➡ 84 fonctionnaires des services actifs, dont 47 formateurs.
- ➡ 126 fonctionnaires des services administratifs et techniques.

Locaux d'enseignement :

- 18 salles de cours
- 2 amphithéâtres
- 2 laboratoires de langue
- 4 salles techniques
- 4 structures de simulation
- 1 bibliothèque

Équipements sportifs :

- 2 gymnases
- 3 salles de sport
- 1 terrain de football
- 1 terrain de rugby
- 2 cours de tennis
- 1 stand de tir
- 1 simulateur d'intervention de police

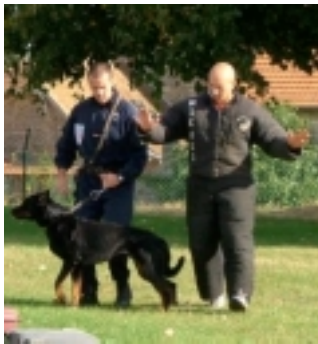


LE SITE DE CANNES-ECLUSE

Outre l'École Nationale Supérieure des Officiers de Police,
le site de CANNES-ECLUSE abrite :

Le Centre National de Formation des Unités Cynotechniques

- Formation des cynotechniciens de la Police Française.
- Recrutement et éducation des chiens.
- Assistance cynotechnique des services spécialisés de la Police Nationale et formation des policiers étrangers.



Le Centre National d'Éducation Physique et Sportive

Formation d'animateurs et de moniteurs en activités physiques et professionnelles :

développement des qualités physiques, self défense et techniques d'intervention de police.

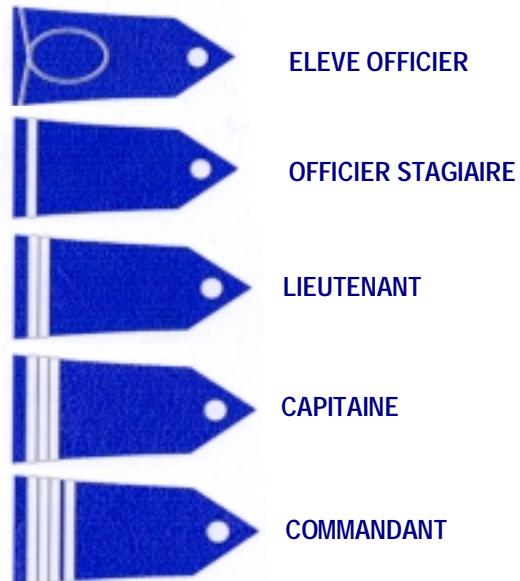


Le Centre National de Formation aux Techniques de Transmission

- Formation initiale des lieutenants de police : procédure radio et utilisation des matériels.
- Formation continue en radio-transmission des fonctionnaires de la Sécurité Publique exerçant leurs fonctions dans les centres d'information et de commandement.
- Formation des techniciens radio télécommunication.
- Formation des formateurs d'École de Gardiens de la Paix sur la transmission numérique (ACROPOL).



LA CARRIÈRE



A l'issue des six premiers mois de leur scolarité, les élèves officiers de police sont nommés officiers stagiaires pour une durée d'un an.

A la fin de leur scolarité, les officiers stagiaires jugés aptes, sont titularisés dans le grade de lieutenant de police (la titularisation est en outre subordonnée à la possession du permis de conduire les véhicules automobiles (catégorie B)).

Ils demeurent affectés, pendant une durée minimale de cinq ans, dans la zone de leur première affectation. La durée minimale de maintien dans le premier emploi du grade de lieutenant de police est fixée à deux ans de services effectifs.

Les lieutenants comptant cinq ans de services effectifs depuis leur titularisation dans ce grade peuvent être inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade de capitaine de police.

Les capitaines comptant douze ans de services effectifs depuis leur titularisation dans le corps de commandement, dont cinq ans au moins en qualité de capitaine, et ayant atteint au plus le 5^{ème} échelon de leur grade, peuvent être inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade de commandant de police.

En fonction de l'ancienneté, il est possible de présenter, à titre interne, les concours d'attaché et de commissaire de police.

INFORMATIONS PRATIQUES

La documentation

« Comment devenir Lieutenant de la Police Nationale »
est accessible :

👉 sur le site internet du **MINISTÈRE DE L'INTERIEUR** :

www.interieur.gouv.fr

rubrique « A votre service »

👉 « Métiers et Concours » 👉 « Police Nationale »

👉 « Découvrir les métiers ».

👉 auprès de la **D.R.R.F. de chaque région.**
**DELEGATION REGIONALE AU RECRUTEMENT
ET A LA FORMATION**

La liste des Délégations Régionales est également accessible
sur le site du Ministère de l'Intérieur :

rubrique « A votre service »

👉 « Métiers et Concours » 👉 « Police Nationale »

👉 « Découvrir les métiers » 👉 « Adresses utiles ».

**La demande de dossier d'inscription se fait auprès du
Secrétariat Général pour l'Administration de la Police (SGAP)
de chaque région**

La liste des Secrétariats Généraux est également accessible
sur le site du Ministère de l'Intérieur :

rubrique « A votre service »

👉 « Métiers et Concours » 👉 « Police Nationale »

👉 « Découvrir les métiers » 👉 « Adresses utiles ».

OFFICIER DE POLICE

RECRUTEMENT PAR CONCOURS

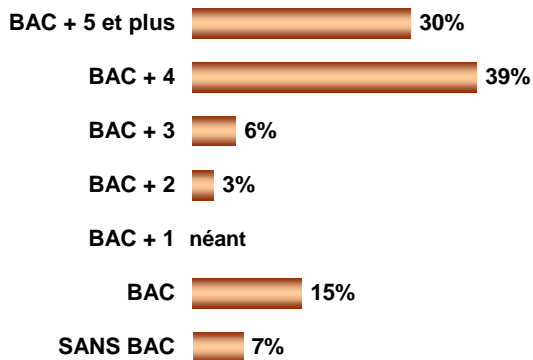
CONCOURS EXTERNE

concours ouvert aux titulaires d'une licence ou d'un diplôme national reconnu par l'État sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à 3 années d'études après le baccalauréat, ou d'un titre ou diplôme homologué au niveau II ou au niveau I.

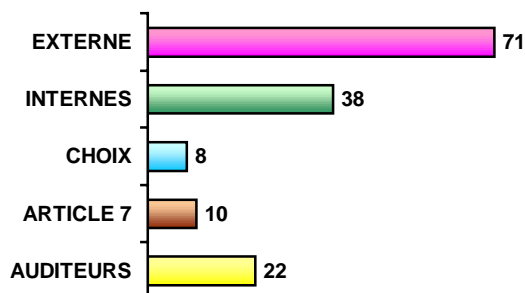
CONCOURS INTERNE

concours ouvert aux fonctionnaires affectés dans un service placé sous l'autorité du ministre chargé de l'intérieur, qui, au 1^{er} janvier de l'année du concours, comptent au moins 4 ans de services effectifs dans un tel service à compter de leur titularisation et qui, pour les fonctionnaires actifs de la Police Nationale, se trouvent à plus de 11 ans de la limite d'âge du corps.

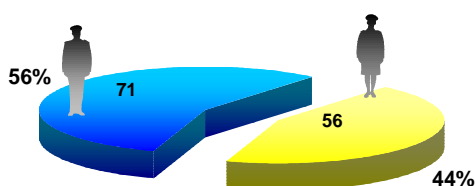
UN RECRUTEMENT DE HAUT NIVEAU (*)



DES ORIGINES VARIÉES



UN MÉTIER D'HOMMES ET DE FEMMES



(*) Statistiques relatives à la 11^{ème} Promotion comprenant 127 élèves auxquels s'ajoutent 22 auditeurs étrangers.
Période de formation : janvier 2006 – juin 2007

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA FORMATION

1. FORGER L'IDENTITE DE L'OFFICIER DE POLICE

✓ Au travers des savoir-faire et des savoir-être relationnels :

- ◆ **Être au service des citoyens :**
 - Comme garant des valeurs républicaines et des droits individuels
 - **Pour répondre à l'attente des victimes**
- ◆ **Être exemplaire**
 - dans l'attitude : développer le sens des responsabilités, de l'initiative et valoriser le courage...
 - dans les propos, assimiler les obligations générales des fonctionnaires et particulièrement celles d'un cadre de la police nationale en matière de discrétion professionnelle et de devoir de réserve
 - dans le comportement : respecter les Institutions et les Hommes, être à l'écoute, être disponible...
 - dans les relations internes et externes : accroître les qualités d'ouverture et de compréhension de son environnement humain, social et professionnel
- ◆ **Être constamment soucieux de l'éthique et de la déontologie**

2. PROFESSIONNALISER LA FORMATION

✓ Au travers des savoirs requis dans un premier emploi :

- ◆ Connaître l'institution : l'organisation et les missions de la police nationale
- ◆ Connaître les métiers de police : les différents corps et leurs missions
- ◆ Connaître les partenaires de la sécurité et ce que le policier peut en attendre et leur apporter
- ◆ Connaître les lois et règlements fondamentaux dans les domaines judiciaires et administratifs et savoir exploiter efficacement les outils de documentation juridique disponibles.

✓ Au travers des savoir-faire requis dans un premier emploi de généraliste

- ◆ Pratiquer les techniques policières
- ◆ Acquérir des qualifications professionnelles : commandement, police judiciaire, ordre public, renseignement,
- ◆ Acquérir la culture de la performance : motiver ses collaborateurs en les responsabilisant dans le cadre d'un management par objectifs visant l'efficacité, l'efficience et l'évaluation

✓ Au travers des méthodes pédagogiques :

- ◆ Une formation modulaire
- ◆ Une approche par les compétences
- ◆ Des méthodes actives privilégiées : simulations, études de cas et jeux de rôles
- ◆ Des mises en situation de travail grâce à une alternance sur le terrain optimisée et des partenaires diversifiés (préfectures, tribunaux, gendarmerie, transporteurs, bailleurs sociaux...etc)

3. ADAPTER LES PARCOURS DE FORMATION ET IMPLIQUER LES ELEVES DANS LEUR FORMATION

- ◆ Prendre en compte les pré-requis et l'expérience professionnelle des élèves dans l'organisation de la scolarité à partir d'un bilan initial de compétence
- ◆ Terminer la scolarité par un stage d'application et de perfectionnement adapté à la prise de fonction du premier poste
- ◆ Impliquer les élèves dans leur scolarité par des choix scolaires, par la participation aux commissions pédagogiques, par l'assistance pédagogique. Ainsi, les élèves peuvent assister aussi leurs collègues. Ils participent en outre à la vie associative de l'école en fonction de leurs compétences.

OFFICIER DE POLICE

L'ARCHITECTURE DE LA SCOLARITÉ

18 mois de formation : de janvier de l'année N à juin de l'année N+1

◆ Module Incorporation

*Intégrer son nouvel environnement.
Comprendre le sens de la formation et s'y préparer.
Se préparer au stage pratique.*

Phase école : 4 semaines pour toute la promotion.

Phase stage : stage différencié selon l'origine du recrutement en Commissariat de Sécurité Publique.

◆ Module Judiciaire

Assurer les activités et les responsabilités d'un officier de police dans les missions d'investigation et dans le respect des règles déontologiques

Phase école : 12 semaines.

Phase stage : 6 semaines en Commissariat de Sécurité Publique.

◆ Module Police Administrative Générale

Police administrative, renseignement opérationnel, sécurité routière, dérives urbaines et maintien de l'ordre

Phase école : 4 semaines pour toute la promotion.

Phase dérives urbaines et maintien de l'ordre : 2 semaines à l'E.N.P. de OISSEL.

◆ Module Commandement

Assurer les activités et les responsabilités d'un officier, cadre de proximité

Phase école : 15 semaines pour toute la promotion.

Phase stage : 12 semaines.

◆ Module Transversal d'activités physiques professionnelles

Mises en situation (Gestes Techniques de Police d'Intervention), manipulation et tir, armement, self-défense, parcours professionnel, secourisme, entraînement sportif.

◆ Module d'Adaptation au 1^{er} emploi

Après le choix des postes d'affectation, les officiers stagiaires suivent à l'ENSOP, ou sur des sites relevant des directions d'emploi, 3 semaines de stage d'application et de perfectionnement préparant au 1^{er} emploi.

LES DROITS ET OBLIGATIONS LIÉS À LA SCOLARITÉ

◆ Droit lié à la scolarité

La nomination en qualité d'élève ouvre droit au versement d'un traitement de 1 332 €net au 01/07/2005.

◆ Obligations liées à la scolarité

La nomination en qualité d'élève est subordonnée à la souscription d'un engagement de rester au service de l'Etat pendant une durée de cinq ans à compter de la titularisation. L'élève ou l'ancien élève qui met fin à sa scolarité plus de trois mois après son incorporation ou qui rompt son engagement doit reverser au Trésor une somme forfaitaire fixée par arrêté du Ministère de l'Intérieur.

Au cours de la scolarité, les élèves officiers sont soumis à un contrôle continu de connaissances. Un rang de classement est établi à partir du calcul de la moyenne de l'ensemble des notes attribuées. La première affectation en service est fonction de ce rang de classement et des postes proposés par l'Administration.

LE CORPS DE COMMANDEMENT DE LA POLICE NATIONALE

« Les officiers de police qui constituent ce corps, assurent les fonctions de commandement opérationnel des services et d'expertise supérieure en matière de police et de sécurité intérieure ». (Décret N°2005-716 du 29 juin 2005)

Gère les mouvements de personnels.
Participe au recrutement des personnels.
Conduit les entretiens d'évaluation et participe au pouvoir de sanction.
Met en place des tableaux de bord d'activités.
Gère commandes et stocks de matériel.
Repère les besoins et fixe les objectifs de formation.
Exerce une mission permanente de formation professionnelle.
Assure les fonctions de référent et de conseil.

Organise l'activité de l'unité.
Met en adéquation les moyens et les activités.
Elabore, conduit et évalue des projets.
Établit le rapport d'activité.

Gestion des activités
Organisation du travail

Gestion des ressources
(humaines, matérielles,
financières)

Management
Communication
Relations

FONCTIONS

Police

Qualité

Évalue la qualité des prestations de son équipe.
Veille au bon fonctionnement des matériels et des locaux.
Développe la culture du résultat.

Anime l'équipe.
Veille en permanence à la qualité des rapports humains et sociaux.
Gère les situations de conflits et de tension.
Assure la conduite et l'animation de réunion.
Met en œuvre des moyens et supports de coordination.
Élabore, reçoit, diffuse consignes et informations.
Fixe les objectifs de travail et ses indicateurs de résultat.
Fixe les résultats à atteindre.
Contrôle l'exécution des instructions.
Développe des relations adaptées à ses partenaires institutionnels.
Veille au respect des règles déontologiques.

Exerce des activités de :

- sécurité de proximité
- police judiciaire et administrative
- renseignement
- maintien de l'ordre public

Exerce la qualité d'OPJ et les attributions qui lui sont conférées par la loi.
Participe à des missions au titre de la coopération internationale.
Exerce des fonctions d'état major.